



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2020-10-019

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2020-10-21-001 - Avis de l'ARS Centre-Val de Loire du 21 10 2020 sur le projet d'arrêté n° 2020-1263 du 22 10 2020 (1 page)	Page 3
18-2020-10-22-002 - Avis de l'ARS Centre-Val de Loire du 22 10 2020 sur le projet d'arrêté n° 2020-1265 du 22 10 2020 (1 page)	Page 5
18-2020-10-22-003 - Avis de l'ARS Centre-Val de Loire du 22 10 2020 sur le projet d'arrêté n° 2020-1266 du 22 10 2020 (1 page)	Page 7

# PREFECTURE DU CHER

18-2020-10-21-001

Avis de l'ARS Centre-Val de Loire du 21 10 2020 sur le  
projet d'arrêté n° 2020-1263 du 22 10 2020

Service émetteur : Direction Générale

Monsieur le Directeur Général de  
l'ARS Centre-Val de Loire

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT  
Date : 21 octobre 2020

A Monsieur le Préfet du Cher

**AVIS sur le projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus sur les marchés et les fêtes foraines, dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches, des établissements d'enseignement, des centres de formation, publics et privés, dans les espaces extérieurs des zones commerciales, dans les espaces d'attente extérieurs des transports en commun et gares de l'ensemble des communes du département du Cher**

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active et de plus en plus intense du virus dans le département du Cher (pour la semaine du samedi 10 au vendredi 16 octobre :

- taux d'incidence de 147,80 / 100 000 habitants dans le Cher, en forte hausse par rapport aux deux semaines précédentes (93,10 en semaine 41, 38,50 en semaine 40).
- Taux de positivité de 12,60 % dans le Cher, en forte hausse par rapport aux deux semaines précédentes (8,10 % en semaine 41, 4,20 % en semaine 40).

vu les 10 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher, signant la circulation active du virus, 1 de ces clusters étant identifié par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

considérant que les marchés, fêtes foraines, les lieux à proximité des crèches, établissements d'enseignement, centres de formation, les espaces extérieurs des zones commerciales et les espaces d'attente extérieurs des transports en commun et des gares induisent de tels risques,

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté imposant le port du masque pour les personnes de onze ans ou plus sur les marchés et les fêtes foraines, dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches, des établissements d'enseignement, des centres de formation, publics et privés, dans les espaces extérieurs des zones commerciales, dans les espaces d'attente extérieurs des transports en commun et gares de l'ensemble des communes du département du Cher.

Le Directeur Général de l'ARS  
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT

# PREFECTURE DU CHER

18-2020-10-22-002

Avis de l'ARS Centre-Val de Loire du 22 10 2020 sur le  
projet d'arrêté n° 2020-1265 du 22 10 2020

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT  
Date : 22 octobre 2020

Monsieur le Directeur Général de  
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

**AVIS sur le projet d'arrêté ramenant la jauge des événements de grande ampleur à 1500 personnes dans les communes du département du Cher du vendredi 23 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus**

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active et de plus en plus intense du virus dans le département du Cher (pour la semaine du samedi 10 au vendredi 16 octobre :

- taux d'incidence de 147,80 / 100 000 habitants dans le Cher, en forte hausse par rapport aux deux semaines précédentes (93,10 en semaine 41, 38,50 en semaine 40).
- Taux de positivité de 12,60 % dans le Cher, en forte hausse par rapport aux deux semaines précédentes (8,10 % en semaine 41, 4,20 % en semaine 40).

vu les 10 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher, signant la circulation active du virus, 1 de ces clusters étant identifié par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté ramenant la jauge des événements de grande ampleur à 1500 personnes dans les communes du département du Cher du vendredi 23 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus.

Le Directeur Général de l'ARS  
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT



# PREFECTURE DU CHER

18-2020-10-22-003

Avis de l'ARS Centre-Val de Loire du 22 10 2020 sur le  
projet d'arrêté n° 2020-1266 du 22 10 2020

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT  
Date : 22 octobre 2020

Monsieur le Directeur Général de  
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

**AVIS sur le projet d'arrêté interdisant les buvettes et/ou points de restauration et les vestiaires dans les établissements sportifs couverts (hors piscines) et les établissements sportifs de plein air (dont stades et hippodromes) de l'ensemble des communes du département du Cher du vendredi 23 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus**

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation active et de plus en plus intense du virus dans le département du Cher (pour la semaine du samedi 10 au vendredi 16 octobre :

- taux d'incidence de 147,80 / 100 000 habitants dans le Cher, en forte hausse par rapport aux deux semaines précédentes (93,10 en semaine 41, 38,50 en semaine 40).
- Taux de positivité de 12,60 % dans le Cher, en forte hausse par rapport aux deux semaines précédentes (8,10 % en semaine 41, 4,20 % en semaine 40).

vu les 10 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher, signant la circulation active du virus, 1 de ces clusters étant identifié par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les 232 signalements déclarés à l'ARS Centre-Val de Loire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020 dans le cadre d'activités sportives, dont 19 dans le département du Cher, qui témoignent des risques majeurs d'amplification de la circulation du virus et de transmission virale à la suite de pratiques sportives ; ces risques sont explicitement identifiés dans l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 3 août 2020 qui mentionne les difficultés liées à la promiscuité forcée, les contacts directs entre les personnes, le partage d'objets et de surfaces tout comme les locaux clos et les locaux humides à fréquentation importante tels que les vestiaires ;

vu les difficultés à respecter les gestes barrières lors des moments de convivialité, notamment alcoolisés, dans les bars comme dans les espaces de restauration et débits de boissons temporaires, telles les buvettes ou lors d'apéritifs partagés ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté interdisant les buvettes et/ou points de restauration et les vestiaires dans les établissements sportifs couverts (hors piscines) et les établissements sportifs de plein air (dont stades et hippodromes) de l'ensemble des communes du département du Cher du vendredi 23 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 inclus.

Le Directeur Général de l'ARS  
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT

